

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE PERSONNALISEE D'EXPLOITATION
DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 mars à 08h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 03 mars 2025.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Commune de Terrasson : Monsieur Roger **LAROUQUIE**, Conseiller municipal (suppléant de M. PATIER)

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère départementale (suppléante de M. COMBY)

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice- Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Yves GARY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2025-04- Rendu acte des conventions d'AOT 2024

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

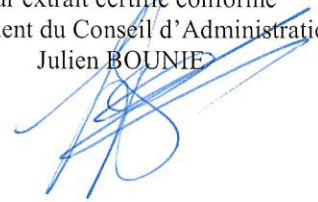
Conformément à la signature de la convention d'exploitation de l'aéroport Brive-Souillac pour laquelle vous avez délibéré le 08 décembre 2022 (délibération 2022-33), l'exploitant est en charge de la préparation des conventions d'AOT et de leur exécution après l'approbation du Syndicat Mixte.

Ainsi, pour l'année 2024, les conventions d'AOT suivantes ont été délivrées :

Nom du bénéficiaire	Objet de l'autorisation	Durée de l'AOT
AEROCLUB DE BRIVE	Garage d'aéronef	12/01/2024-31/12/2028
AEROCLUB DE BRIVE	Bureau (renouvellement)	01/07/2024-30/06/2029
BP FRANCE	Terrain station avitaillement	01/03/2024-29/02/2028
COLY Mathieu	Garage d'aéronef	13/09/2024-12/09/2029
SKYBOX	Garage d'aéronef	01/08/2024-31/08/2024
CHALAIR	Local maintenance hangar	16/09/2024-26/10/2024
	Local maintenance hangar (OSP)	27/10/2024-26/10/2028
	Local catering	16/09/2024-26/10/2024
	Local catering (OSP)	27/10/2024-26/10/2028
	Crew room	16/09/2024-26/10/2024
	Crew room (OSP)	27/10/2024-26/10/2028
FAURE Damien	Surface hangar	03/08/2024-31/03/2025
EUROPCAR	Location loueurs de véhicules	01/07/2024-31/12/2024
DELBOS LOCATION AVIS	Location loueurs de véhicules	01/07/2024-31/12/2024
HERTZ	Location loueurs de véhicules	01/07/2024-31/12/2024

Le Conseil d'Administration prend acte de ce bilan.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 21/03/2025

Publiée et notifiée le 21/03/2025

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.